

rieure de justice et patati et patata! Cela me dépassa; j'en avais jusque dans la gorge . . . Voilà ces avocats! Dans ces moments tragiques ils traitent tous les problèmes comme ils traitent leurs procès: bien penser à tout, ne pas oublier un délai, numéroter les conclusions etc . . . J'ai senti qu'il était temps de quitter cette atmosphère qui sentait le mois. Les platitudes de celui-ci, les histoires interminables de celui-là, les bons mots de tel autre et les projets pour la formation du nouveau cabinet avant la chute du Gouvernement présent – tout cela m'ennuyait. On voulait me retenir; mais je m'en allais. Qu'aille chez Vannérus qui veut. Ce n'est pas mon genre de me rendre en groupe chez un homme qui, quoiqu'un peu mon parent, m'a toujours été étranger. J'admets son intelligence hors ligne, sa droiture, son intégrité, mais j'ai toujours été froissé de ce qu'il était l'ami intime d'Eyschen.» Ajoutons encore que Welter, qui avait demandé à Robert Brasseur s'il avait l'impression que Vannérus agissait de son propre gré, reçut une réponse affirmative.

La dissolution de la Chambre, le 11 novembre, est considérée par le docteur Welter comme «un véritable coup d'État» voire «un crime.»

Après avoir eu le lendemain un entretien de deux heures avec Maurice Pescatore, Welter rassemble ses idées pour esquisser la plate-forme des futures élections que lui et Pescatore envisagent d'ailleurs avec optimisme.

De nouveau, Welter reprend les déclarations faites par Hubert Loutsch et Emile Reuter selon lesquelles «non seulement la majorité libérale-socialiste avait voulu imposer la nomination Oster à la Grande-Duchesse, mais qu'elle avait prétendu qu'à l'avenir la Souveraine devait donner la signature à toutes les nominations que le Gouvernement, s'appuyant sur la majorité de la Chambre, lui soumettrait. C'était . . . spolier la Couronne des prérogatives que lui donnait la Constitution, notamment l'art. 35. Voilà l'énormité!» Welter n'admet pas que les libéraux Brasseur, Pescatore et Lacroix aient émis ces théories. «Et les eussent-ils admises, cela n'aurait lié qu'eux personnellement. Moi-même je n'étais pas lié et je ne pouvais pas être lié, ni la majorité de la Chambre. Mais ce qui est grave, c'est que les cléricaux ont fait croire à la Grande-Duchesse que c'était la théorie de la majorité de la Chambre et qu'il fallait former un cabinet qui défendit ses droits, foulés aux pieds par la majorité.»

Un article du docteur Welter paru dans l'Escher Tageblatt du 12 novembre, déconcerta bon nombre de ses amis qui lui reprochaient de défendre la Grande-Duchesse, qu'ils considéraient comme «la grande coupable», alors que pour le leader socialiste, la Souveraine avait été trompée.

Le 14 novembre il alla voir Emile Servais pour l'engager à poser sa candidature aux élections. Servais défendait également la théorie d'après laquelle ce serait se mettre en opposition avec la Constitution et les lois que de refuser la signature d'une loi régulièrement votée ou la nomination d'un emploi public. «C'est une théorie très démocratique, très républicaine, écrit Welter, mais je ne crois pas qu'on puisse la défendre en se basant sur la Constitution qui nous régit actuellement. Je suis d'avis que nous avons le bon bout en nous plaçant sur le terrain qu'ont choisi nos